

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 10 h, le 13 février 2003.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Est absent :

M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 janvier 2003

Résolution n° E-2003-010

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 janvier 2003.

Adoptée à l'unanimité

Cotisation annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Résolution n° E-2003-011

De renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2003 et d'autoriser le paiement en conséquence de la cotisation de 2 940 \$, plus les taxes applicables.

Référence : Mémoire du 31 janvier 2003
Certificat
du trésorier : CT-324
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Contrat de travail du technicien en géomatique

Résolution n° E-2003-012

De modifier la résolution E-2002-090 adoptée le 19 décembre 2002 par le Comité exécutif, concernant le contrat de travail du technicien en géomatique, en radiant au deuxième alinéa de la résolution les mots « et lui octroyer, en conséquence, une compensation monétaire annuelle de 1 500 \$ à compter de cette date » pour les remplacer par « et de le payer, en conséquence, pour cette 1,5 heure additionnelle de travail à compter de cette date. »

Référence : Mémoire du 3 février 2003

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Plan de gestion des matières résiduelles – Engagement d'une conseillère en environnement

Résolution n° E-2003-013

D'abroger les alinéas 3, 4 et 5 de la résolution E-2003-06 du 23 janvier 2003 du Comité exécutif relatifs à la demande, auprès de la Ville de Québec, du prêt de service de monsieur Jean Perron.

De nommer madame Michèle Goyer comme conseillère en environnement en charge de la coordination du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, à demi-temps, pour la période du 13 février 2003 au 31 décembre 2004.

De fixer sa rémunération, sur une base annuelle, à [REDACTED] pour trois jours de travail par semaine.

D'accepter et d'autoriser, en conséquence, le président ou en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire-trésorier ou en cas d'absence ou d'empêchement, le directeur général, à signer l'entente à intervenir concernant l'engagement de madame Goyer, ses conditions de travail et avantages sociaux dont le texte sera substantiellement conforme au texte joint au mémoire et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 7 février 2003

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2003-014

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 16 janvier au 7 février 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 564 634,25 \$, plus 12 740,58 \$ pour les salaires versés du 23 janvier au 6 février 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de services entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau du 10 février 2003
Certificat
du trésorier : CT-325
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Mémoire sur le développement durable de la production porcine

Résolution n° E-2003-015

D'accepter et d'autoriser la présentation par le président de la Commission de l'environnement, monsieur Alain Lemaire, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du mémoire préparé par la Commission de l'environnement au sujet du développement durable de la production porcine.

Référence : Mémoire du 6 février 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE